

Acquisition d'un véhicule de liaison

CRÉATION : ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2011

BENEFICIAIRES

Sont concernés les EPCI ayant pris la compétence d'animation du réseau de lecture publique de leur territoire, avec un personnel dédié à la bibliothèque et formé à la gestion bibliothéconomique et à la pratique de l'informatique, disposant d'un budget d'acquisition d'imprimés d'au moins 2€ par habitant, et ayant décidé de faciliter la mutualisation des ressources documentaires et la circulation des documents entre bibliothèques.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide à l'acquisition d'un véhicule servant à la liaison entre les bibliothèques d'un même EPCI et à leurs déplacements à la Direction de la Lecture Publique - BDC

■ MODALITES DE CALCUL

L'aide est égale à 50 % de la dépense plafonnée à 16 000 € HT soit un montant maximum de 8 000 €.

■ PRESENTATION DU DOSSIER

- Le courrier de la collectivité au Conseil départemental comprendra la délibération de la collectivité décidant l'acquisition du véhicule ;
- La délibération de la Collectivité décidant la prise de compétence d'animation du réseau de lecture publique ;
- Le devis (ou facture proforma) du véhicule retenu.

Le versement de la subvention se fera sur présentation de la (ou des) facture(s) acquittée(s).

RENSEIGNEMENTS

DIRECTION DE LA LECTURE
PUBLIQUE - BDC

RUE DES LILAS

BP 286

23006 GUERET CEDEX

TÉL. 05 44 30 26 26

www.creuse.fr